



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

+41 22 919 41 50  
+41 22 919 41 60  
postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5  
Case postale 330  
1218 Le Grand-Saconnex  
Genève – Suisse  
www.ipu.org

## Rapports des Membres 2017

*Aux termes de l'Article 6 des Statuts de l'UIP, tout Membre est tenu de communiquer au Secrétariat de l'UIP un rapport annuel de ses activités, comprenant des informations sur les mesures prises pour mettre en œuvre les résolutions et les décisions de l'UIP.*

*L'Article 7 précise que "les Membres de l'UIP ont le devoir de soumettre au sein de leur Parlement, sous la forme appropriée, les résolutions adoptées par l'Union interparlementaire, de les communiquer à leur Gouvernement, d'en stimuler la mise en œuvre et d'informer le Secrétariat de l'UIP aussi fréquemment et complètement que possible, notamment par des rapports annuels, de l'action entreprise et des résultats obtenus".*

Au fil des années, les rapports statutaires des Membres ont permis de recueillir informations et bonnes pratiques, qui sont transmises aux organes directeurs de l'UIP et aux Membres en général. Les Membres ont été invités à :

- rendre compte des suites données aux résolutions de l'UIP adoptées au cours de l'année précédente ;
- rendre compte des suites données à une résolution ou à une action de l'UIP en particulier (au choix du parlement), ce qui a permis au Secrétariat d'établir un tableau très intéressant des différentes séries de mesures parlementaires prises par les Membres ;
- remplir une liste récapitulative des réponses relatives aux mesures parlementaires prises sur les questions figurant parmi les priorités de l'UIP, comme la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).

Dans l'ensemble des cas ci-dessus, le taux de réponse n'a pas dépassé 30 à 40 pour cent.

Lors de la 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, qui s'est tenue à Dhaka, les Présidents des groupes géopolitiques et des Commissions permanentes de l'UIP ont abordé cette question et décidé de soutenir la mise en œuvre d'un nouveau mode de présentation des rapports. Ce nouveau format reposerait sur les grands principes suivants :

- un plus petit nombre de rapports chaque année, selon un principe de roulement ;
- une meilleure visibilité des rapports des Membres de l'UIP au sein du Conseil directeur, des Commissions permanentes et d'autres instances concernées ;
- un soutien essentiel des groupes géopolitiques de l'UIP par de biais de leur participation et de la sollicitation de réponses auprès des Membres.

Par la suite, et sous réserve que l'expérience menée en 2017 donne des résultats encourageants, l'UIP pourra envisager de mettre en place un mécanisme plus structuré :

1. Tous les Membres de l'UIP seront tenus de réaliser un rapport périodique (par exemple tous les cinq ans en moyenne). Les Membres tenus de faire rapport seraient choisis chaque année par ordre alphabétique.
2. Un rapport périodique se focalisera sur les mesures prises par un Parlement membre pour donner suite à une ou plusieurs résolutions ou décisions de l'UIP depuis la présentation du rapport précédent du Membre concerné.

3. Les rapports porteront sur les suites données
  - aux résolutions des Commissions permanentes ;
  - aux résolutions relatives au point d'urgence ;
  - aux documents finaux du débat général ;
  - aux décisions du Comité des droits de l'homme des parlementaires ;
  - aux Plans d'action (notamment le Plan d'action 2012 de l'UIP pour des parlements sensibles au genre) ;
  - aux autres décisions des différents organes de l'UIP.
4. En plus du système de roulement obligatoire, les Membres de l'UIP pourront prendre l'initiative de transmettre des rapports volontaires sur les mesures de suivi.
5. Les groupes géopolitiques et le Comité exécutif superviseront la communication des rapports au titre du système de roulement et veilleront à ce que les Membres de l'UIP remplissent leurs obligations en matière de rapports.

Pour le cycle de rapports 2017, les groupes géopolitiques se sont engagés à proposer au moins cinq parlements de leurs régions respectives (au moins trois pour les groupes géopolitiques plus petits), qui rendront compte des mesures parlementaires prises pour mettre en œuvre les recommandations issues des résolutions et des autres décisions adoptées par les organes directeurs de l'UIP entre mars 2014 et avril 2017.

Ces trois dernières années, des documents finaux relatifs à l'engagement parlementaire en faveur de la paix et de la sécurité, l'égalité des sexes, les ODD, les migrations humaines, la participation des jeunes, les droits de l'homme et la lutte contre les inégalités ont été adoptés au terme de débats généraux riches et exhaustifs. L'UIP a également adopté plusieurs résolutions sur des points d'urgence, notamment la situation en République centrafricaine, la riposte internationale à l'épidémie d'Ebola, le contre-terrorisme, la protection des réfugiés, les enfants non déclarés et les mineurs non accompagnés, la crise humanitaire en Syrie et la famine dans certaines parties de l'Afrique et au Yémen.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité internationale, les résolutions adoptées concernaient un monde exempt d'armes nucléaires, la cyber-guerre, la coopération pour lutter contre le terrorisme et le principe de non-intervention. Dans le domaine du développement durable, l'UIP a adopté des résolutions sur le développement résilient face aux risques, la gouvernance de l'eau, la préservation du patrimoine culturel de l'humanité et l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement. Pour ce qui est de la démocratie et des droits de l'homme, l'UIP a adopté des résolutions traitant des droits des enfants, du droit international au regard de la souveraineté nationale, de la démocratie à l'ère numérique et de l'autonomisation politique des femmes - voir [www.ipu.org/strct-f/stcnfres.htm](http://www.ipu.org/strct-f/stcnfres.htm). Le Comité des droits de l'homme des parlementaires a aussi adopté des décisions concernant des cas relevant d'une bonne quarantaine de pays. Ces décisions sont disponibles à l'adresse : [www.ipu.org/iss-f/hr-cases.htm](http://www.ipu.org/iss-f/hr-cases.htm).

Votre Parlement a été choisi par votre groupe géopolitique pour prendre part aux rapports des Membres 2017. Vous êtes donc invités à répondre à un bref questionnaire portant sur le suivi mis en place par votre Parlement concernant l'une (ou plusieurs) des résolutions et décisions de l'UIP énumérées ci-dessus.

La contribution des Membres servira de base au rapport que le Secrétaire général présentera au Conseil directeur à l'occasion de la prochaine Assemblée (Saint-Pétersbourg, octobre 2017), où une séance de travail sera consacrée à informer les Membres de l'UIP des résultats des rapports des Membres.

Veillez remplir le questionnaire et nous le retourner d'ici au 31 juillet au plus tard. Votre participation est essentielle à la réussite de ce travail.

## Contribution des Membres de l'UIP aux rapports 2017

Pays	
Nom de la personne remplissant le questionnaire	
Fonction/rôle	
Courriel	
Téléphone	

### Organisation de la participation du parlement national à l'UIP

#### Concernant les résolutions adoptées lors de la 136<sup>ème</sup> Assemblée (Dhaka, avril 2017)

	Oui	Non	Sans opinion
1. Les résolutions ont-elles été soumises au Parlement ?			
2. Les commissions parlementaires concernées ont-elles été informées?			
3. Les résolutions ont-elles été transmises au gouvernement ?			
4. Un rapport relatif à la participation de votre Parlement à la 136 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP a-t-il été soumis au Parlement ?			
5. Les résolutions et décisions adoptées lors de l'Assemblée de Dhaka ont-elles fait l'objet d'un débat au Parlement (en plénière ou en Commission) ?			

#### Concernant la participation du Parlement aux travaux de l'UIP

	Oui	Non	Sans opinion
6. Le Parlement a-t-il débattu au cours de ces cinq dernières années de sa participation aux travaux de l'UIP ?			
7. Des rapports sont-ils présentés au Parlement concernant chacune des travaux de l'UIP auxquels le Parlement participe ?			
8. Outre les Assemblées, votre Parlement participe-t-il régulièrement à d'autres activités de l'UIP (auditions à l'ONU, séminaires régionaux, missions sur le terrain, etc.) ?			
9. Votre Parlement a-t-il l'intention de célébrer le 20 <sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie et la Journée internationale de la démocratie en 2017 ?			

Le Secrétariat de l'UIP est en train de rassembler les bonnes pratiques en matière d'organisation des travaux des groupes nationaux à l'UIP, de préparation des Assemblées de l'UIP et de circulation de l'information relative aux activités de l'UIP. Ces bonnes pratiques seront portées à la connaissance des Membres de l'UIP à l'occasion de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, en octobre 2017.

10. Veuillez décrire dans le détail, au moyen du tableau ci-dessous, **un maximum de trois bonnes pratiques** mises en place au cours de ces cinq dernières années.

Intitulé de la bonne pratique	
Description	
Quel en a été le résultat ?	

### **Incidence et influence exercées par l'UIP sur les travaux du Parlement**

Au cours de ces cinq dernières années

	Oui	Non	Sans opinion
11. Des questions parlementaires relatives aux travaux de l'UIP ont-elles été posées ?			
12. Les travaux de l'UIP ont-elles, directement ou indirectement, influé sur certaines décisions parlementaires ?			
13. Le Parlement a-t-il pris des mesures particulières pour assurer le suivi de décisions adoptées par le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP ?			

Le Secrétariat de l'UIP est en train de rassembler des exemples de l'influence et de l'incidence exercées par les activités de l'UIP sur les travaux des parlements nationaux. Ces exemples seront portés à la connaissance des Membres de l'UIP à l'occasion de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, en octobre 2017.

14. Veuillez décrire dans le détail, au moyen du tableau ci-dessous, **un maximum de trois exemples** d'activités parlementaires influencées par les travaux de l'UIP ces cinq dernières années.

Intitulé de l'exemple	
Description	
Quelle a été l'influence exercée par les travaux de l'UIP dans cet exemple ?	

## Coopération avec les Nations Unies

Au cours de ces deux dernières années :

	Oui	Non	Sans opinion
15. Votre Parlement a-t-il réalisé des activités en collaboration avec l'Equipe pays des Nations Unies ?			

Dans l'affirmative, veuillez les décrire.	
---	--

## A propos des groupes nationaux à l'UIP

16. Veuillez donner le(s) nom(s) du Président de votre groupe national à l'UIP.

Nom	
Sexe	
Année de naissance	
Fonction au Parlement	